

**DEMANDE DE CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ
DES RACCORDEMENTS AUX RÉSEAUX PUBLICS
DE COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALES**

A transmettre par mail ou courrier à :

Loudéac Communauté Bretagne Centre – Service Assainissement
4/6, Boulevard de la Gare
22600 LOUDEAC
Email : reseauxassainissement@loudeac-communaute.bzh
Téléphone : 02 96 66 40 11

Identité du propriétaire vendeur :

Nom : Prénom : Téléphone :

Adresse mail propriétaire:

Type du bien à contrôler :

Maison individuelle Appartement, immeuble Local commercial ou industriel

Adresse du bien à contrôler :

N° et rue :

N° de la parcelle :

Code postal : Commune :

ATTENTION : Le compteur doit être ouvert afin de permettre la réalisation du contrôle.

Type de prestation sollicitée :

- Contrôle préalable à la vente du bâti
 Contrôle préventif ou suite un dysfonctionnement
 Contre-visite suite à la réalisation de travaux de mise en conformité

Coordonnées de correspondance pour la transmission du rapport et de la facture :

Obligatoire :

Nom : Prénom :
N° et rue :
Code postal : Commune :

Coordonnées de la personne à contacter pour programmer le contrôle (si différent du propriétaire) :

Nom : Prénom : Téléphone :

Pour effectuer le diagnostic souhaité, nous vous demandons de rendre accessible les ouvrages d'évacuation des eaux usées et pluviales de votre bâti (regard de visite, canalisations ...), et si possible, de nous fournir les plans des installations. Le propriétaire ou un représentant de son choix devra être présent lors du contrôle.

Etude notariale ou agence:

Nom :

Téléphone :

Adresse mail :

Le propriétaire s'engage à :

- Autoriser le technicien à pénétrer sur la propriété pour la réalisation du diagnostic des raccordements aux réseaux publics de collecte des eaux usées et pluviales,
- Présenter ou déclarer l'intégralité des installations de collecte des eaux usées et pluviales que comporte la propriété,
- Régler le montant de l'intervention, qu'elle soit fructueuse ou non, dès réception du titre de recette établi par la Trésorerie. **Ce montant s'entend pour la réalisation d'un contrôle dont la propriété est desservie par un seul branchement d'adduction en eau potable public. Dans le cas contraire, alors nos services factureront au nombre de branchements présents.**

A titre informatif, les prestations seront facturées conformément au tarif arrêté par délibération du conseil communautaire, à savoir pour l'année 2020 :

Contrôle dans le cadre d'une cession immobilière	100,00 €TTC
Contre-visite suite à la réalisation de travaux de mise en conformité	Gratuit

Nom du propriétaire (ou de son représentant) :

Prénom :

Fait le :

à :

Signature (précédé de la mention lu et approuvé, bon pour acceptation) :